

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

En 2019, une mission a été effectuée en Thaïlande pour vérifier si ce pays demeurait en conformité avec les dispositions du Code sanitaire pour les animaux terrestres relatives au maintien de son statut de pays indemne de peste des petits ruminants (PPR) tel que reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE aux termes de sa Résolution n° 21 de mai 2019. À l'issue de cette mission, le statut de pays indemne de PPR de la Thaïlande a été suspendu à compter du 25 octobre 2019.

Contact : [Service des statuts de l'OIE](#)

SANTÉ ANIMALE

✕ STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Thaïlande – Suspension de son statut de pays indemne de peste des petits ruminants

MOTS-CLÉS

#peste des petits ruminants, #statut sanitaire, #Thaïlande.



© OIE/Laura Wolf

